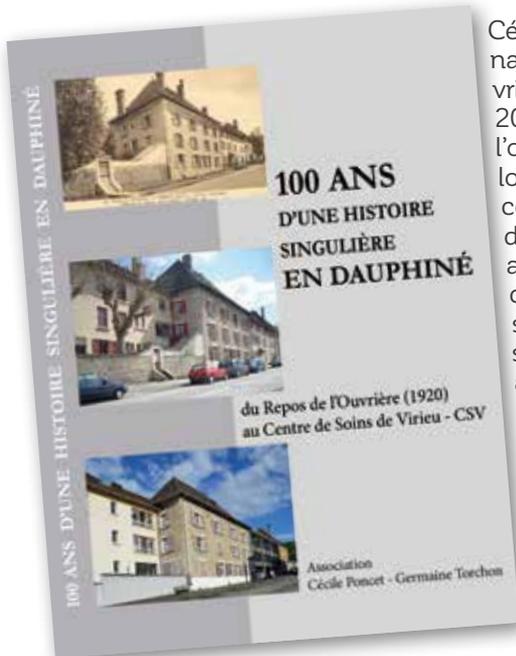


Le P'tit Journal

LE MOT DU MAIRE

A nouveau il y a de la vie dans notre commune : les soirées d'été ont accueilli près de 300 spectateurs, le bal et le feu d'artifice ont régalé les participants, le forum des associations a connu un franc succès et les activités sportives et extrascolaires ont repris dans notre village.



Cérémonie du centenaire du repos de l'ouvrière le 10 septembre 2021 : Le repos de l'ouvrière c'est une très longue histoire pour la commune historique de Virieu. Voilà 100 ans que des milliers de personnes en santé fragile de santé sont accueillies et accompagnées dans cet établissement. Au départ, 2 jeunes femmes visionnaires, Cécile Poncet et Germaine Torchon, l'arrivée des sœurs Polonaises, « les Ursulines », le développement du

Centre de Soins, une première Direction laïque, la déconstruction et la reconstruction des bâtiments de Virieu et récemment l'intégration du CSV Virieu-Bourgoin dans l'ORSAC.



La commune de Val-de-Virieu est très fière de cet établissement où les patients se reposent et sont accompagnés au cours de leur séjour dans un cadre idéal. Le parc est un lieu beau et calme avec son magnifique Thuya d'Océanie qui prédomine.

A l'occasion du centenaire, la Direction de l'ORSAC a confirmé un projet de type résidence autonomie d'une capacité de 14 places sur « la parcelle du pré de l'âne ». Ce



terrain est situé en face du Centre de Soins et les travaux devraient voir le jour prochainement.

Communication aux Vallésiennes et Vallésiens :



La commune a installé devant la Mairie un écran tactile à la disposition des habitants et des touristes. Fini l'affichage papier.

Ce panneau d'affichage tactile vous informe :

- de tout l'affichage légal : compte-rendu du Conseil municipal, arrêtés de voirie, documents d'urbanisme : PC, CU, déclaration de travaux... et tous les arrêtés préfectoraux,
- de la météo du jour et des jours à venir,
- des manifestations des associations.



Les habitants et les touristes peuvent accéder directement au site internet de la commune (infos diverses, plan de la commune, circuits touristiques...).

LE MOT DU MAIRE



Cet outil est très convivial et accessible à tous. Je vous invite à demander à Mélanie, Sylvie et Brigitte de vous accompagner pour consulter les informations sur ce panneau.

- la veille de la collecte à partir de 19 heures, vous devez impérativement procéder à leur enlèvement dans la journée, dès la collecte effectuée,
- ou en début de journée le jour de la collecte pendant les horaires d'été, vous devez impérativement procéder à leur enlèvement le lendemain matin, dès la collecte effectuée.

Le fait de laisser des poubelles en permanence sur la voie publique, de jeter des déchets dans la nature ou de souiller le domaine public est passible d'une contravention de 2^{ème} classe.

Nous atteignons les 600 abonnés à ILLIWAP notre site internet et notre compte FACEBOOK sont de plus en plus consultés par les internautes, le panneau lumineux et le panneau tactile récemment installés permettent d'avoir globalement une « offre d'information et de communication » de très grande qualité. Les bulletins municipaux, le P'tit journal et le journal des associations, plus traditionnels complètent l'information numérique.



N'oublions pas que si les bacs n'occupent que temporairement l'espace public entre le moment de dépôt et celui de leur enlèvement, ils n'en constituent pas moins des nuisances visuelles, voire olfactives, et le cas échéant, des obstacles au cheminement des piétons et personnes à mobilité réduite. Il est donc primordial de rentrer ses bacs au plus vite, dans un souci du respect d'autrui (voisins et riverains) afin de préserver le bien vivre à Val-de-Virieu dans l'intérêt de tout un chacun. Je vous remercie par avance pour votre participation citoyenne.

Mélanie Teillon, conseillère numérique :



Bien vivre à Val-de-Virieu :



Un arrêté municipal a été pris le 1^{er} septembre 2021 pour réglementer les poubelles sur l'espace public.

Aussi nous vous rappelons que vous devez déposer les poubelles sur le trottoir ou bas-côté de la voie publique :

Osez vous faire accompagner dans vos démarches administratives et numériques (rendez-vous individuels, ateliers numériques en groupe...).

Tél. : 07 50 72 37 89

Mail : conseiller.numerique@valdevirieu.fr

Je profite de ces quelques lignes pour vous encourager à participer à nos conseils municipaux qui sont ouverts au public. Je vous invite aussi à consulter les comptes rendus, sur notre site internet ou sur le panneau tactile, qui sont détaillés et qui vous apporteront toutes les précisions sur la vie de notre village.

Le Maire

Michel Morel

COMMISSIONS

COMMISSION ÉDUCATION ET JEUNESSE

COVID-19 :

Une rentrée sereine placée sous le signe de la vigilance

Durant les congés estivaux, le groupe scolaire a été intégralement nettoyé, rangé et désinfecté. Les groupes de climatisation ont été entièrement révisés par une entreprise agréée. Notre école est dotée de masques, gel hydroalcoolique, savon, produits désinfectants et d'entretien en quantité suffisante.

Les enfants sont accueillis dans le strict respect du protocole sanitaire rédigé par le Ministère de l'Éducation Nationale

en lien avec l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves. Le personnel du SIVU reste très attentif quant au respect des différents gestes barrières et recommandations dudit protocole sanitaire. Nous vous invitons à rester prudents dans vos environnements familiaux, amicaux et professionnels, et, à ce titre, à éviter les rassemblements devant l'école. Ce protocole sanitaire pouvant évoluer durant l'année scolaire, nous pourrions être amené à adapter les dispositions en vigueur.

RESTAURATION SCOLAIRE

Une nouvelle tarification différenciée et un nouveau prestataire

Le SIVU a fait le choix d'adhérer à la mise en place d'une tarification différenciée basée sur le Quotient Familial (QF) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

Quotient familial (QF)	Prix du repas
QF inférieur à 800 €	1,00 €
QF compris entre 801 € et 1500 €	3,00 €
QF supérieur à 1501 €	3,50 €

Plus d'un quart des familles bénéficient du dispositif « Cantine à 1 € » mis en place par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. La différence entre la participation des familles et le coût du repas est pris en charge par l'État.

Pour information, le coût complet d'un repas (incluant l'intégralité des frais de fonctionnement, tels que le personnel, le chauffage, l'électricité, etc.) est de 11,45 €.

Les repas seront désormais fournis par la société API RESTAURATION depuis leur cuisine centrale de Domène. Cette société a été retenue à la suite d'une consultation pour laquelle la note qualitative a été donnée par les enfants d'élémentaire à l'issue d'un repas test en mai. La tarification de la garderie reste quant à elle inchangée (1 € par enfant et par service du matin ou du soir quelles que soient les heures d'arrivée ou de départ). Le coût complet du service (incluant l'intégralité des frais de fonctionnement, tels que le personnel, le chauffage, l'électricité, etc.) est de 3,31 € (garderie matin) et de 4,41 € (garderie soir).

TRAVAUX RÉALISÉS AU GROUPE SCOLAIRE.

L'ensemble de l'éclairage intérieur a été changé au profit de leds dans un souci de sobriété énergétique.

SUIVEZ LES ACTUALITÉS DU SIVU DES ÉCOLES SUR ILLIWAP



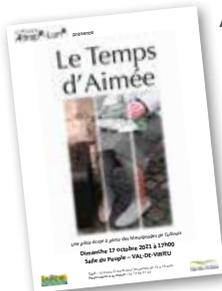
COMMISSION COHÉSION SOCIALE

Petit rappel : pensez à nous retourner vos coupons réponses pour les colis de fin d'année... La collecte des paniers solidaires (chez Spar et Proxi) aura lieu les 26 et 27 novembre.



COMMISSION CULTURELLE

Dimanche 17 octobre à 17h00 - Salle du Peuple
LE TEMPS D'AIMÉE



Aimée, octogénaire, doit quitter Tullins et préparer sa valise. Elle évoque alors la ville de son enfance et de sa jeunesse. Écrit à partir des témoignages de Tullinois, ce récit retrace aussi bien l'Histoire et ses grands événements que les petits moments de la vie quotidienne. Avec tendresse, humour et optimisme. Bien que basée sur des témoignages locaux, cette pièce touche chacun par l'universalité de son propos.

Les spectateurs retrouvent un peu de leur mère ou de leur grand-mère dans ce personnage touchant. L'évocation du temps passé se fait sans aigreur. Aimée assume sa décision de partir : « La vie, c'est pas avant, c'est pas après, c'est maintenant, non ? »

Vendredi 29 octobre à 20h00 - Salle du peuple
« J'IRAI ATERRIR CHEZ VOUS »

Antoine Boisselier s'est lancé un défi, celui de la grande traversée des Alpes en mode vol-bivouac avec l'envie de partager l'aventure avec le plus grand nombre : « le vol bivouac, un voyage au gré des vents, où s'alternent la marche en montagne, les vols de distances mais aussi une aventure humaine faite de rencontres ».



CINÉMA GRATUIT :

- Mercredi 27 octobre à 15h (vacances scolaires)
- Jeudi 28 octobre à 15h (vacances scolaires)
- Dimanche 31 octobre à 17h
- Dimanche 28 novembre à 17h
- Dimanche 19 décembre à 17h
- Mercredi 29 décembre à 15h (vacances scolaires)
- Jeudi 30 décembre à 15h (vacances scolaires)

COMMISSION ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ET FLEURISSEMENT



Nous avons reçu Monsieur ROSSET, entomologiste, ancien responsable espaces verts à la ville de L'ISLE D'ABEAU, pour nous donner des conseils pour lutter contre les chenilles processionnaires sans couper les arbres.

Il conseille de :

- mettre des pièges autour des arbres infectés côté sud, contenant de la terre, sans caillou ni sable, pour que les chenilles s'y installent pour former leur chrysalide. Les papillons sont alors pris au piège dans le sac.
- poser un piège à papillons, pour ceux qui ont pu s'envoler.
- installer des nichoirs à mésanges pour manger les chenilles qui ont évité les pièges.

Ses pièges sont à poser en mars avant la descente des chenilles en colonie.



COMMISSION URBANISME

Au sein de la commune, la commission assure :

- une mission d'information,
- l'instruction des déclarations préalables (les dossiers situés dans le périmètre du château sont transmis à l'architecte des Bâtiments de France pour avis),
- la délivrance des certificats d'urbanismes type A (informations sur une parcelle).

Le service urbanisme des Vals du Dauphiné assure de son côté :

- l'instruction des permis de construire déposés en mairie,
- les certificats d'urbanisme type B opérationnels,
- les permis d'aménager.

Nos deux services échangent régulièrement pour vous apporter une information la plus complète possible.

Conformité :

Nous vous rappelons que tout titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (Daact) à la mairie pour signaler la fin des travaux. Cette déclaration est

obligatoire pour les travaux issus d'un permis de construire, d'aménager ou d'une déclaration préalable de travaux. Le délai de réponse de la mairie est de 3 mois. Une visite sur place peut être organisée par la commission.

PLUI EST

Le PLUI Est a pris du retard et sera approuvé lors du prochain conseil communautaire.

Le dates de l'enquête publique seront communiquées ultérieurement.

Accès au dossier :

<https://www.valsdudauphine.fr/vos-services/urbanisme-et-plui/le-plui/>



Infos pratiques :

N'hésitez pas à nous contacter via le secrétariat de la mairie pour toute demande de rendez-vous ou de renseignements. L'architecte conseil du CAUE assure une permanence un vendredi par mois en mairie pour tout conseil lié à votre projet.

COMMISSION TRAVAUX ET BÂTIMENTS



L'ensemble de l'éclairage de l'église a été restauré avec des ampoules LED pour un coût global de 4000€. Cet investissement a divisé par 10 la consommation d'électricité.

Le remplacement du paratonnerre de l'église est prévu pour un budget global de 18 718€ HT et subventionné par le Conseil départemental à hauteur de 35%. Un chantier qui évoluera à près de 30m de hauteur et descendra sous terre de la même distance.

Le mur du cimetière, les portails et l'ancien bâtiment du fossoyeur seront restaurés et un nouveau columbarium sera installé. Ces travaux estimés à 55 604€ HT sont subventionnés par le Conseil départemental à hauteur de 35%.

Le chantier de la restauration énergétique de la gendarmerie sera terminé fin 2021.

Après la réalisation d'une étude énergétique de la salle des fêtes de Panissage et des anciens locaux de la mairie, un architecte nous présentera prochainement un projet sur la restructuration de ce bâtiment.



COMMISSION VOIRIE

Création d'une zone de rencontre rue Carnot en 2022 :



C'est une zone ouverte à tous les modes de transport. Les piétons y bénéficieront de la priorité sur tous les véhicules à l'exception des modes de transport guidés. Les piétons circuleront sur toute la largeur de la voirie, sans y stationner. La vitesse des véhicules sera limitée à 20km/h.

La zone sera aménagée de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

Le stationnement ne sera autorisé que sur les emplacements aménagés à cet effet.



Travaux envisagés :

- Mise en place d'un tapis neuf d'enrobés pour récupérer les différences de niveau inhérentes au projet : Mise en place d'enrobés qualitatifs (couleur et/ou grenailé).



Le marquage au sol est en cours de réalisation sur l'ensemble de la commune.

La sécurisation de la rue de Barbenière se poursuit avec le projet éventuel de création d'une deuxième chicane pour ralentir les automobilistes.

Travaux ruisseau de Vaugelas

Début des travaux de protection contre les crues, sur le cours du Vaugelas (en amont de la roue). La durée pressentie des travaux devrait être environ de quinze jours à trois semaines. Des restrictions de circulation piétonnières sur le chantier ont été mises en place. Pour rappel, la circulation sur le chantier est interdite d'un point de vue sécuritaire. Aucune incidence sur la qualité de l'eau ne sera tolérée.



MAJORITÉ

Comment fonctionne le conseil municipal de Val-de-Virieu avec ses 22 élus (19 élus de la majorité et 3 élus de l'opposition) ?

Le conseil municipal se réunit en moyenne 10 séances par an. Il règle par ses délibérations les « affaires de la commune ». Les séances du conseil municipal sont publiques et ouvertes à tous. Les questions soumises à l'ordre du jour du conseil municipal font l'objet d'un examen en amont, soit en bureau municipal (Maire, adjoints et conseillers délégués plus, éventuellement, les techniciens) soit en commissions composées d'élus.

Les commissions municipales n'ont aucun pouvoir décisionnel. Elles émettent uniquement des propositions ou des avis qui sont d'abord examinés en bureau (Maire et adjoints) puis en conseil municipal. L'opposition a fait le choix d'être présente uniquement dans quelques commissions et elle n'est pas représentée par exemple à l'urbanisme, aux travaux, au budget participatif, à l'animation et aux associations, à la communication et à la commission culturelle.

Le conseil municipal a validé à l'unanimité une charte et un règlement intérieur en Conseil municipal du 6 avril 2021. Ce règlement précise :

- que le compte-rendu de la séance est affiché dans la huitaine. Il présente une synthèse sommaire des délibérations et des décisions du conseil et retrace les décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats, en

mentionnant le résultat des votes. Le compte-rendu est tenu à la disposition des conseillers municipaux et du public (site internet de la commune ou écran tactile avec l'affichage légal).

- que le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver les faits (discussions et interventions) et les décisions des séances du conseil municipal. Il est rédigé par le secrétaire de séance, nommé par le conseil municipal, et est approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance. Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition et adressé aux membres du conseil municipal sous 14 jours. Chaque membre du conseil municipal a 7 jours pour faire part de ses remarques. Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant. Toute personne physique ou morale peut en demander communication (art. L2121-26 du CGCT).

Le procès-verbal et le compte-rendu d'une séance du Conseil municipal sont, à la fois au plan juridique et au plan formel, des documents bien distincts. Le procès-verbal n'étant pas un document mis à la disposition du public, j'invite les Vallésiennes et Vallésiens à participer à nos séances de Conseil municipal pour connaître en détail les échanges entre élus qui sont repris dans le procès-verbal de la séance.

OPPOSITION

Faire vivre la démocratie locale

2 gros dossiers ont été validés par la majorité municipale au mois de juillet : les travaux d'amélioration de la salle des fêtes de Panissage pour un coût estimatif de près de 200 K€ hors taxes et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Vals-du-Dauphiné-Est. Ces projets ne sont pas acceptables dans leur forme actuelle et un quart des 22 élus siégeant au conseil municipal ne les a pas votés.

Aucun des arguments développés sur ces 2 sujets pendant les débats ne figure dans les comptes rendus de réunion tenus à disposition du public. Encore un petit effort Monsieur le Maire en matière de communication, afin que les procès-verbaux des conseils municipaux deviennent consultables sur le site internet de la commune nouvelle et sur le nouveau panneau tactile.

Anticiper pour être force de proposition

Être à l'écoute des besoins des habitants pour tous les âges notamment en matière d'accueil des enfants de 0 à 3 ans. Prendre notre part en matière de mobilité pour le bien-être de tous dans une logique de transition et d'amélioration du cadre de vie dans la vallée.

Décider ensemble de notre projet d'urbanisme pour les 10 ans à venir.

Accompagner les acteurs économiques et les associations. Ne pas laisser la communauté de communes des Vals du Dauphiné donner le tempo sur autant de sujets qui engagent notre avenir.

Voici quelques propositions qui nous paraissent plus que jamais d'actualité.

Jean-Luc Emauré, Claude Feillel et Nasim Bouzit,
Conseillers municipaux

unnouvelelanpoumosvillages2020@outlook.fr

 un nouvel élan pour nos villages



PROPOSITIONS DE PROJETS PARTICIPATIFS POUR L'ANNÉE 2021 :

Projet n°1 : Instauration d'une journée Citoyenne.



Une tendance actuelle est de développer la participation des citoyens à la vie communale. Que ce soit par l'apport d'idées et aussi par des actions. Cette pratique est très « en vogue » dans l'est de la France et se développe.

Coût prévisionnel : sera financée par la commune, hors budget participatif.



Projet n°2 : Impasse GIACOMINO création et pose d'un panneau-lutrin .

En concertation avec les propriétaires des boîtes aux lettres, prévoir l'achat de nouvelles boîtes et la pose de celles-ci sur le pilastre droit, en remplacement de celles qui sont fixées au-dessous de la plaque signalétique qui dévalorise un peu cette dernière et la rend moins lisible.

Coût prévisionnel : 400 euros

Projet n°3 : aménagement place de la Guinguette.

Le projet consiste en la pose de deux bancs, d'un garage à vélos et d'un panneau d'information.

Coût prévisionnel : 2 000 euros



Projet n°4 : pose et équipement de deux pare ballons derrière les cages du terrain d'entraînement du foot.

Coût prévisionnel : 1 500 euros

Projet n°5 : prolongement et création « d'une voie verte » pour piétons et cyclistes qui relierait Châbons à la place de la Guinguette.



Le projet consisterait aussi à prolonger cette voie vers l'aval pour rejoindre Lézieu par les chemins existants. Et à créer un cheminement entre la place de la Guinguette et le chemin du Meurlen en utilisant la passerelle sous la laiterie.

Coût prévisionnel : travaux réalisés par le personnel communal



Projet n°6 : aménagement et réalisation d'un rocher d'escalade de soixante-dix prises, dans l'aire de jeu pour enfants de six ans et plus.

Coût prévisionnel : 13 000 euros HT



Projet n°7 : réalisation d'une fresque dans le square JONGKIND sur le mur de la maison GUTTIN.

Le but étant de valoriser le patrimoine culturel et industriel de VAL-DE-VIRIEU.

Coût prévisionnel : 17 670 euros

NB : Tous les projets détaillés du 2^{ème} Budget Participatif sont consultables au secrétariat de la mairie.



Réunion publique : Vendredi 5 novembre 2021 à 20h00 (Salle du Peuple).

Les porteurs de projet présenteront leurs dossiers.

Vote des habitants : Du 8 novembre au 31 décembre 2021.

Proclamation du résultat des votes : Lors des vœux du Maire.

Début de réalisation des projets : Entre février et avril 2022.

CLASSEMENT DES PROJETS (hors projet n°1 de la journée citoyenne)

	N° du projet	Titre du projet
1 ^{er}		
2 ^{ème}		
3 ^{ème}		
4 ^{ème}		
5 ^{ème}		
6 ^{ème}		

POUR VOTER : budget.participatif@valdevirieu.fr ou 2, rue de Barbenière - 38730 VAL-DE-VIRIEU ou www.valdevirieu.fr

VIE DE LA COMMUNE

ÉTAT CIVIL

BAPTÊME RÉPUBLICAIN

ROMERO Ethan

le 3 juillet 2021



MARIAGES

GANDIT Philippe & BUENERD Pascale

Le 21 août 2021



COIFFARD Étienne
&
HESLINGA Esther
Le 7 juillet 2021



BELY Benjamin
&
REYNAUD Ophélie
Le 13 juillet 2021



CERUTTI Nicola
&
LAVILLE Marie
Le 28 août 2021



BOYER Nicolas
&
LATCHOUMANIN Janique
Le 28 août 2021

AGENDA

OCTOBRE

Dimanche 17

17h00 - Théâtre « Le temps d'Aimée »
Salle du Peuple

Mercredi 27

15h00 - Ciné jeunesse
Salle du Peuple

Jeudi 28

15h00 - Ciné jeunesse
Salle du Peuple

Vendredi 29

20h00 - Film documentaire « J'irai atterrir chez vous »
Salle du Peuple

Dimanche 31

17h00 - Ciné Val-de-Virieu
Salle du Peuple

NOVEMBRE

Dimanche 28

17h00 - Ciné Val-de-Virieu
Salle du Peuple

DÉCEMBRE

Dimanche 19

17h00 - Ciné Val-de-Virieu
Salle du Peuple

Mercredi 29

15h00 - Ciné jeunesse
Salle du Peuple

Jeudi 30

15h00 - Ciné jeunesse
Salle du Peuple

NAISSANCES

COLLIAUD Leeroy
LONGEPIERRE Thaïs

né le 24 septembre 2021
née le 25 septembre 2021



BULLETIN DE PARTICIPATION À LA JOURNÉE CITOYENNE



NOM :

Prénom :

J'envisage de participer à la Journée Citoyenne en 2022 organisée par la Commune de Val-de-Virieu qui sera programmée le samedi 2 et dimanche 3 juillet 2022 à l'occasion du week-end festif « Val-de-Virieu invente le temps » organisé par les Acteurs Economiques de la Vallée et la commune. Les organisateurs auront besoin de bénévoles.

Samedi 2

Dimanche 3

Samedi 2 et Dimanche 3